

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 septembre 2023

Le 11 septembre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de Saint-Julien de Cassagnas, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MILÉSI Pascal, Maire.

Présents : Mesdames Christine BUISSON, Georgette COMBE, Isabelle GOVIN, Marie-Line LEPINAY, Béatrice OLLIVIER,

Messieurs Thierry CHAIGNON, Jean-Luc DI PIETRO, Pascal MILÉSI, Jean-Manuel SUÑE, Patrick SONZOGN.

Procuration : Madame Séverine PIERRE qui donne procuration à Monsieur Pascal MILESI

Excusées : Mesdames Leslie PETIT, Fanny VIZZY

Absents : Messieurs Alexis DURAND, Régis THIBON

Secrétaire de Séance : Monsieur Patrick SONZOGNI.

Approbation du registre des délibérations de la séance du 5 juillet 2023

1/ Achat de terrain pour voirie (complément à la délibération 2023-11)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 29 mars 2023, le conseil municipal avait décidé d'acquérir : une parcelle de terrain cadastrée section A n° 863 pour 2 ares 95 centiares et 501 m² à prendre et à détacher de la parcelle cadastrée section A n° 862 pour 38 ares 13 centiares, soit un total de superficie à acquérir de 796 m² appartenant à Monsieur René AIGON pour permettre un cheminement sécurisé à la salle polyvalente (dans la continuité du chemin de l'école à la bibliothèque). Il est proposé à l'assemblée de fixer les modalités de cette transaction pour un montant de 44 800 €. Et que par délibération du 29 mars 2023, le conseil municipal avait décidé de vendre à Monsieur René AIGON, une parcelle de terre à prendre et à détacher pour 48 m² des parcelles cadastrées section A sous les n° 702 pour 10 ares 17 centiares et 703 pour 1 are 58 centiares, appartenant à la Commune, et de fixer le prix d'achat à 60 euros le mètre carrés, soit un prix de 2.880 euros.

Il en résultera un échange entre les parties avec un prix dû par la commune à Monsieur René AIGON de 44.800 euros et un prix dû par Monsieur René AIGON à la commune de 2.880 euros.

Approbation à l'unanimité

2/ Création d'une brigade de gardes-champêtres intercommunaux en vue de leur mise à disposition aux communes membres

Monsieur le Maire indique à l'assemblée la volonté des élus d'Alès Agglomération de mettre en œuvre une politique de sécurité et de prévention sur l'ensemble du territoire. Les objectifs prioritaires fixés par les élus sont la préservation de la tranquillité publique et de la salubrité, la protection de l'environnement et du domaine public et l'application des arrêtés municipaux, préfectoraux et départementaux.

Afin de répondre aux besoins exprimés par les Maires le Conseil de communauté de la Communauté Alès Agglomération a approuvé le principe de création d'une brigade de gardes champêtres par Alès Agglomération en vue de leur mise à disposition aux communes membres par délibération en date du 29 juin 2023.

La commune de Saint-Julien de Cassagnas doit approuver la création par la Communauté Alès Agglomération d'une brigade de gardes champêtres intercommunaux en vue d'une mise à disposition des communes membres.

Approbation à l'unanimité

Informations diverses :

- La loi d'accélération des énergies renouvelables promulguée le 11 mars 2023

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la commune a obligation de produire une cartographie communale indiquant des secteurs sur lesquelles la municipalité ne serait pas opposée au développement des ENR.

- Travaux sur la RD132

Monsieur le Maire demande l'avis des membres du conseil pour débiter des travaux de sécurisation de la chaussée sur la RD132 : création de trottoirs, aménagement du carrefour, changement de la colonne d'alimentation en eau (dossier porté par le Syndicat Cèze Auzonnet)

Avis favorable des membres du conseil

- Le prochain recensement de la population de la commune est prévu du 18 janvier au 17 février 2024

- ATC France a proposé à la commune d'acquérir le terrain situé chemin du Serret où se trouve l'antenne relais. Ce terrain est actuellement loué par la commune à l'entreprise.

Avis défavorable des membres du conseil

La séance est levée à 19 heures 20 minutes.